

# LE DEVOIR

Le Devoir

Actualités, jeudi 16 décembre 2010, p. A1

## Hydro gâte ses ingénieurs

*Déjà les mieux pays, ils obtiennent une hausse salariale deux fois plus importante que les autres employés de l'État*

Robert Dutrisac

**Québec -- Des ingénieurs d'Hydro-Québec, dont les employés forment déjà une caste privilégiée au sein de l'appareil d'État, ont réussi à obtenir des hausses de salaire bien supérieures à celles consenties aux autres salariés de l'État.**

*Alors que les employés de l'État, à l'exception des infirmières et de quelques rares enseignants, ont dû se contenter de maigres augmentations de salaire de 0,5 % en 2010 et d'un total de 6,14 % pour les cinq années que durent leur convention collective, les ingénieurs d'Hydro-Québec de niveaux II et III, au sommet de l'échelle, ont eu droit à des hausses de salaire deux fois plus importantes. Ainsi, les ingénieurs d'Hydro-Québec de niveau II toucheront au sommet de l'échelle des augmentations cumulatives de 11,9 % de 2009 à 2013, tandis que leurs collègues de niveau III encaisseront 12,99 % de plus. Près de 80 % des ingénieurs d'Hydro-Québec sont de niveau II et III et ils auront droit à terme à ce que le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) a déjà qualifié de «rattrapage».*

*Or, les 1700 ingénieurs d'Hydro-Québec sont déjà beaucoup mieux payés que les ingénieurs du gouvernement du Québec. Un ingénieur de niveau III au gouvernement touche un salaire de 81 742 \$, tandis que le même ingénieur chez Hydro-Québec empoche 103 245 \$, pour un écart de 26 %, salaire auquel s'ajoute une prime d'«intéressement» de 4,5 % en fonction des résultats de la société d'État. Il s'agit d'un avantage de plus de 30 %. Les ingénieurs les mieux payés chez Hydro-Québec ont droit à un salaire annuel de 117 604 \$, contre 84 904 \$ au gouvernement, soit une différence de 38,5 %.*

*Au printemps, la direction d'Hydro-Québec avait dû retirer une offre encore plus généreuse, invoquant que «les perturbations économiques que nous connaissons ont forcé tous les intervenants à revoir leur plan de match, y compris, comme vous le savez, l'État québécois». À la fin de septembre, le médiateur du ministère du Travail transmettait au syndicat une «hypothèse de règlement» contenant des éléments de «rattrapage» qui doubleraient les hausses de salaire des niveaux II et III. Lors d'une assemblée au début d'octobre, les membres du SPIHQ ont approuvé à 71 % cette entente de renouvellement de leur convention collective pour la période 2009-2013. Le président du syndicat, Ramzi Chahine, a refusé d'expliquer au Devoir les avantages conférés par l'entente.*

*Chez Hydro-Québec, le porte-parole Louis-Olivier Batty a indiqué que ces hausses de salaire «respectent encore une fois le mandat donné à Hydro-Québec par le gouvernement pour la négociation de ses conventions collectives». Ce sont des «correctifs» qui ont été apportés «afin d'assurer une équité basée sur les responsabilités et les compétences en fonction de catégories d'emplois similaires dans l'entreprise», a expliqué le porte-parole.*

*La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, a indiqué au Devoir hier que c'était son prédécesseur, Monique Gagnon-Tremblay, qui avait défini le mandat d'Hydro-Québec relativement aux négociations avec ses ingénieurs. «Les négociations ne relèvent vraiment pas de nous. Tout ce qu'ils viennent faire, c'est venir chercher leur cadre financier et leurs paramètres salariaux. Je peux vous dire qu'ils respectent leur cadre financier», a-t-elle soutenu.*

*Michelle Courchesne a précisé qu'elle n'avait pas pris connaissance des détails de l'entente intervenue avec les ingénieurs d'Hydro-Québec. «Une négociation peut, à certains moments, être l'occasion de rétablir des principes d'équité», a-t-elle cependant affirmé d'une façon générale.*

*Dans cette optique, la présidente du Conseil du trésor a tenu à défendre l'entente intervenue avec les infirmières. Selon elle, les infirmières ont obtenu la même hausse de salaire que tous les autres employés de l'État: ce sont des «primes» qui font en sorte qu'elles gagnent plus. «Il y a un 2 %, qui est une prime de rétention pour les corps d'emploi qui sont en situation de pénurie et de vulnérabilité lorsqu'on donne un soin continu aux patients», a-t-elle fait valoir.*

*Certaines infirmières -- celles qui travaillent la nuit aux soins intensifs par exemple -- ont obtenu une hausse de leur rémunération de 30 % en cinq ans, soit cinq fois plus que les paramètres salariaux de base. «La négociation a été basée sur le principe de l'équité, et ça, les chefs syndicaux l'ont reconnu», a signalé Mme Courchesne.*

*«Le plus grand exemple qu'on a connu dans l'histoire récente, c'est le rattrapage des médecins spécialistes», a rappelé Michelle Courchesne. En effet, entre 2007 et 2015, les médecins spécialistes ont obtenu un redressement de 25 % de leur rémunération en s'appuyant sur des comparaisons interprovinciales.*

*«On va avoir de plus en plus une préoccupation [portant] sur les pénuries et sur les rétentions», a-t-elle souligné. En dévoilant sa politique-cadre en matière d'informatique la semaine dernière, Michelle Courchesne s'était dite préoccupée par les problèmes de rétention des informaticiens et des ingénieurs de l'État. La présidente du Conseil du trésor vient d'ailleurs d'amorcer des négociations avec les ingénieurs du gouvernement, qui réclament la parité avec les ingénieurs d'Hydro-Québec, un sujet sur lequel elle n'a pas voulu s'étendre.*